



Synthèse :

Une nette amélioration des conditions de navigation est constatée. Seuls les canaux de Colmar et de la Meuse sont encore à l'arrêt. Des mesures restrictives restent en vigueur sur différents secteurs.

en rouge navigation arrêtée ou susceptible de l'être,
en orange navigation restreinte ou risque de perturbations,
en vert reprise de la navigation dans des conditions normales.



Cette semaine :

Crue:

Arrêt de navigation :

Canal de Colmar, entre les PK 11.20 et 11.30 depuis le 13 mars 2017 (avis n° FR/2017/01047).

Limitation de mouillage :

Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, (1.5m), entre les PK 22.27 (Ecluse 31 à Illfurth) et 26.79 (Ecluse 35 à Zillisheim) depuis le 13 mars 2017 (avis n° FR/2017/01044). *En raison d'un atterrissement qui s'est formé suite à la crue.*

Reprise/retour aux conditions normales de la navigation :

Canal de la Meuse (ex Canal de l'Est, branche Nord), entre les PK 130.76 (Ecluse n° 34 d'Alma) et 204.37 (Ecluse n° 19 de Verdun) depuis le 17 mars 2017 (avis n° FR/2017/00958-1054-1138).

Saône, entre les PK 2.37 (Aval viaduc SNCF Perrache) et 7.10 (Amont Pont Schuman) depuis le 15 mars 2017 (avis n° FR/2017/00863-1099).

Sambre canalisée, entre les PK 7.74 (Ecluse d'Hachette) et 54.52 (Frontière belge) depuis le 13 mars 2017 (avis n° FR/2017/00884-955-1028).

Canal de la Sambre à l'Oise, entre les PK 18.93 (Ecluse n° 1 du Gard) et 25.07 (Ecluse n° 12 d'Hannapes) depuis le 13 mars 2017 (avis n° FR/2017/00911-1033).

Canal des faux remparts, entre les PK 0 (Pont de l'Abattoir) et 1.80 (Confluence avec l'Ille) depuis le 13 mars 2017 (avis n° FR/2017/00818-909-979-1036).

Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, depuis le 13 mars 2017

- entre les PK 19.85 (Bief 29N) et 27.00 (Bief 36N) (avis n° FR/2017/00906-1042).
- au PK 39.35 (PG de Ranchot) et au PK 42.30 (PG de Chateauneuf) (avis n° FR/2017/00779-1046).
- traversée de Besançon**, entre les PK 60.28 (Ecluse de garde 56 bis) et 134.19 (PG 30 bis) (avis n° FR/2017/00788-831-999-1045).
- au PK 159.08 (Ecluse de garde 18 bis de Voujeaucourt) (avis n° FR/2017/00831-999-1045).
- au PK 165.15 (Ecluse n° 14 de Montbéliard - PG14 bis) (avis n° FR/2017/00831-999-1045).
- entre les PK 175.90 (Aval de l'écluse 7 sud) et 176.12 (Ecluse 7 sud - Bourogne) (avis n° FR/2017/00856-1043).

Ille canalisée, entre les PK 0 et 4.55 depuis le 11 mars 2017 (avis n° FR/2017/00980-1011).

Avaries, incidents et accidents :

Reprise/retour aux conditions normales de la navigation :

Canal du Midi,

- entre les PK 52 (Naurouze) et 54 (Port du Segal) depuis le 15 mars 2017 (avis n° FR/2017/00930-1071).

- entre les PK 72.10 (Ecluse de la Criminelle) et 73.50 (Ecluse de Tréboul) depuis le 17 mars 2017 (avis n° FR/2017/00976-1139).

Seine à l'aval de Paris, au PK 47.80 (Ecluses de Bougival) depuis le 14 mars 2017 (avis n° FR/2016/05227-5235-2017/01040).

Canal latéral à la Garonne, au PK 132.42 (Ecluse n° 40 de Larderet) depuis le 14 mars 2017 (avis n° FR/2017/00877-1060).

Grand canal d'Alsace, au PK 210.50 (Ecluses de Fessenheim – Grand sas) depuis le 10 mars 2017 (avis n° FR/2017/00975-993).

Chômages :

Annulation de chômages :

Seine à l'aval de Paris, au PK 48.70 (Ecluses de Bougival - Passe de 220 m) depuis le 13 mars 2017 (avis n° FR/2017/01004). *Le chômage initialement prévu du 27 mars au 21 avril 2017 est annulé.*

Les semaines antérieures :

Crue :

Région Nord Est

Arrêt de navigation :

Canal de la Meuse (ex Canal de l'Est, branche Nord), entre les PK 2.78 (Portes de garde des quatre cheminées) et 130.76 (Ecluse n° 34 d'Alma) depuis le 6 mars 2017 (avis n° FR/2017/00880).

Région Rhône Saône

Limitation de mouillage :

Canal du Rhône à Sète, (2.6m), entre les PK 0 (Embouquement de l'écluse de Saint Gilles) et 0.20 (Ecluse de Saint Gilles) depuis le 13 décembre 2016 (avis n° FR/2016/06477).

Région Bassin de la Seine

Modification des conditions de navigation :

Seine, canal de dérivation de Beaulieu à Villiers, au PK 23.47 (Ecluse n° 5 de Beaulieu) depuis le 6 mars 2017 (avis n° FR/2017/00876). *Le franchissement de cet ouvrage se fera par sassement.*

Région Centre Bourgogne

Limitation de mouillage :

Canal du Loing, (1.8m), entre les PK 0 (Aval de l'écluse de Buges) et 30.15 (Aval de l'écluse n° 12 des Buttes) depuis le 1^{er} septembre 2016 (avis n° FR/2016/02605-04602-04884-05418).

Canal de Briare, (1.8m), entre les PK 0 (Jonction avec le canal latéral à la Loire) et 56.77 (Jonction avec le canal du Loing à Montargis) depuis le 31 août 2016 (avis n° FR/2016/03083-03901-04841-04502-04867-04888-05419).

Avaries, incidents et accidents :

Région Bassin de la Seine

Rallongement de la durée d'éclusage :

Canal de la Sambre à l'Oise, au PK 62.57 (Ecluse n° 34 de Travecy-Montigny) depuis le 13 janvier 2017 (avis n° FR/2017/00134). *En raison d'une coupure d'électricité.*

Indisponibilité d'un sas :

Seine à l'aval de Paris, au PK 48.70 (Ecluse de Bougival - Passe de 41.6 m) depuis le 21 septembre 2015 (avis n° FR/2015/05708). *En raison d'un défaut sur la porte amont de l'écluse 41,6x8 m.*

Limitation de mouillage :

Seine, canal de dérivation de Beaulieu à Villiers, (1.9m), entre les PK 29 (Aval du Pont de Courceroy) et 31 (Aval Pont de Villiers) depuis le 19 septembre 2016 (avis n° FR/2016/05228).

Région Nord Pas de Calais

Arrêt de navigation :

Canal d'Aire, entre les PK 0 (6.300 - Pont fixe RN 41) et 0 (7.000 – Confluence grand gabarit) depuis le 13 juin 2016 (avis n° FR/2016/03091). *Ancien canal.*

Limitation de mouillage :

Lys, (1m), entre les PK 19.33 et 20.20 (Sur le Bief Merville-Bac St Maur) depuis le 08 avril 2016 (avis n° FR/2016/01531). *En raison d'un envasement important provenant d'un apport de sédiments de la Vieille Lys.*

Région Nord Est

Rallongement de la durée d'éclusage :

Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest, au PK 128.94 (Ecluse n° 24 d'Ecrouves) depuis le 30 novembre 2016 (avis n° FR/2016/06284). *Le temps d'éclusage sera allongé.*

Autres exploitants :

Limitation de mouillage :

Rhône, (1.70m) au PK 242.55 (Appontement P2 Avignon) depuis le 31 mars 2016 (avis n° FR/2016/01374-01401).

RAPPEL :

Région Strasbourg

Limitation de mouillage :

Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, embranchement à grand gabarit de Niffer-Mulhouse, (2.5m), entre les PK 0.50 et 1.10 depuis le 30 septembre 2013 (avis n° FR/2013/05018-2017/00921).

Autres Evènements :

Région Bassin de la Seine

Arrêt de navigation :

Canal de la Sambre à l'Oise, entre les PK 26.49 (Ecluse n° 13 d'Hannapes) et 30.04 (Ecluse n° 18 de Grand-Verly) depuis le 28 juillet 2016 (avis n° FR/2016/04306). *Vol des moteurs de l'écluse – partie non naviguée.*

Chômages :

Région Est

Indisponibilité d'un sas :

Grand canal d'Alsace, au PK 179.20 (Ecluse de Kembs – Sas Est (191.7 x 25)). Le chômage initialement prévu du 29 février 2016 au 2 juin 2017 est prolongé jusqu'au 11 août 2017 (avis n° FR/2016/00358-00298).

Rhin canalisé, au PK 256.30 (Ecluses de Rhinau – Grand sas (185 x 23)). Le chômage initialement prévu du 23 mai au 30 septembre 2016 est prolongé jusqu'au 31 mars 2017 (avis n° FR/2016/01745-02416-05369-06458).

Région Rhône Saône

Arrêt de navigation :

Canal d'Arles à Fos ou Arles à Bouc, entre les PK 0.23 (Ecluse d'Arles) et 0.45. Le chômage initialement prévu du 3 octobre au 31 décembre 2016 est prolongé jusqu'au 20 avril 2017 inclus par décision du Directeur général (avis n° FR/2016/05353-00109-00956).

Région Centre-Bourgogne

Arrêt de navigation :

Canal de Roanne à Digoin, entre les PK 0 (Jonction avec la Loire à Roanne) et 55.60 (Jonction avec le canal latéral à la Loire à Digoin). Le chômage initialement prévu du 01 janvier au 01 mars 2017 est prolongé jusqu'au 26 mars 2017 (avis n° FR/2017/00005-00299).